



CHARTRE SOCIALE ET SOLIDAIRE

de l'UNASS

SOMMAIRE

I.	NOTRE VISION.....	3
II.	NOS PRINCIPES ET ENGAGEMENTS	4
	1. Engagements environnementaux.....	5
	2. Engagements sociaux et sociétaux	5
	a) Le bien-être et la qualité de vie de ses salariés et ses bénévoles	6
	b) Le principe de non-discrimination et l'inclusion	6
	c) L'accueil et l'insertion des personnes	7
	3. Engagements de gouvernance et économiques	8
III.	NOS ACTIONS CONCRÈTES.....	9
	1. Volet environnemental.....	9
	a) Maîtrise de notre consommation (énergie, consommables, eau)	9
	b) Mobilité et empreinte carbone	9
	c) Dématérialisation	10
	2. Volet social et sociétal	10
	a) Bien-être et qualité de vie de ses salariés et ses bénévoles	10
	b) Diversité, handicap et inclusion	10
	c) Dons, mécénat, évènements caritatifs et solidaires	10
	3. Volet gouvernance et économique	11
	a) Développement économique local	11
	b) Transparence et prévention de corruption	11

I.



NOTRE VISION

I. NOTRE VISION

Par l'intermédiaire de la présente charte sociale et solidaire (la « Charte »), l'UNASS s'engage à promouvoir ses valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'humanité à travers des engagements sociaux, éthiques et environnementaux.

En tant qu'association citoyenne et à fortes valeurs sociales, l'UNASS s'engage à prendre en compte son écosystème et ses parties prenantes dans ses prises de décisions, et aspire à avoir un impact social et environnemental positif dans le cadre de ses activités.

La Charte a ainsi pour objectif de servir de ligne de conduite pour le Siège et les associations territoriales de l'UNASS.

La présente Charte s'inscrit dans le respect des principes et des valeurs énoncées dans la charte de déontologie de la Sécurité civile à laquelle elle ne saurait être contraire.



II.

NOS PRINCIPES ET ENGAGEMENTS

II. NOS PRINCIPES ET ENGAGEMENTS

Les principes de l'UNASS s'articulent autour d'engagements environnementaux, sociaux et sociétaux, de gouvernance et économiques.

Dans le cadre de la Charte, l'UNASS s'engage à :

- Veiller à l'application de la Charte dans la durée ;
- Revoir et adapter la Charte en fonction de l'évolution de ces objectifs de développement et des enjeux sociaux et environnementaux ;
- Communiquer auprès de ses salariés et ses bénévoles sur la Charte.

1. Engagements environnementaux

L'UNASS s'engage à mettre en place des actions pour maîtriser la consommation des ressources (énergie, papier, eau,) et à dématérialiser autant que possible son activité.

L'UNASS s'engage, dans la mesure du possible, à privilégier l'utilisation de locaux à faible consommation énergétique et dans lesquels peuvent être réalisés le tri et la réduction des déchets au quotidien notamment via l'utilisation de la vaisselle sur place durant les temps de pause (couverts en métal, tasses, gobelets en métal, café en grain, eau du robinet, etc.).

L'UNASS s'engage à mettre en place des mesures incitatives à la mobilité douce comme le covoiturage et à sensibiliser ses salariés et ses bénévoles à leur empreinte carbone.



2. Engagements sociaux et sociétaux

En adoptant la présente charte, l'UNASS s'engage à développer une culture inclusive permettant à chacun(e) de s'intégrer pleinement quelles que soient ses singularités dans un climat de respect et d'acceptation, et sans subir de préjudice.

Pour permettre une application concrète de cette culture inclusive, l'UNASS s'engage sur 3 thématiques principales :

- a) Le bien-être et la qualité de vie de ses salariés et ses bénévoles
- b) Le principe de non-discrimination et l'inclusion
- c) L'accueil et l'insertion des personnes

a. Le bien-être et la qualité de vie de ses salariés et ses bénévoles

L'UNASS affirme sa volonté d'œuvrer pour le bien-être et la qualité de vie de ses salariés et ses bénévoles en s'engageant à :

- Fournir un environnement respectueux des normes applicables en matière de santé et sécurité ;
- En tant qu'employeur, respecter le droit du travail (salaire minimum, durée légale du travail, etc.) envers ses salariés ;
- Veiller à offrir le meilleur cadre de travail possible à ses salariés, en mettant l'accent sur la formation et la montée en compétences ;
- Garantir la qualité des conditions d'exercice et de vie des bénévoles dans le cadre de leurs missions ;
- Favoriser les apprentissages collectifs et proposer des outils et des méthodes adaptées aux réalités des activités ;
- Mettre en place des actions pour fédérer le collectif UNASS.

b. Le principe de non-discrimination et l'inclusion

L'UNASS respecte et promeut la culture inclusive et le principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toute décision en s'engageant à :

- Respecter les principes et valeurs républicaines de laïcité ;
- Sensibiliser ses membres aux enjeux de la non-discrimination, de la diversité et de l'inclusion ;
- Encourager la diversité des candidatures reçues à travers des processus de recrutements centrés sur les compétences et des formations adaptées de ses membres qui réalisent le recrutement ;
- Favoriser la représentation de la diversité de la société dans toutes ses composantes culturelles, ethniques et sociales dans ses effectifs ;
- Créer un environnement inclusif pour les personnes LGBTQ+ et veiller à une égalité de droit et de traitement entre chacun(e) quelles que soient leur orientation sexuelle et identité de genre ;
- Soutenir et accompagner les membres de l'UNASS victimes de propos ou d'actes discriminatoires.

c. L'accueil et l'insertion des personnes

L'UNASS favorise l'accueil et l'insertion des personnes en s'engageant à :

- Adapter les profils de postes et de missions afin d'optimiser le recrutement et la participation des personnes en situation de handicap ;
- Favoriser un environnement adapté à l'intégration des personnes en situation de handicap à travers la sensibilisation et la formation sur l'intégration des personnes handicapées et l'aménagement des locaux pour permettre une accessibilité adaptée ;
- Favoriser dans la mesure du possible le recours à des produits et services élaborés par des ESAT et/ou associations d'aide à l'insertion afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- Adapter les modalités pédagogiques des formations délivrées aux personnes en situation de handicap ;
- Favoriser l'insertion des seniors et valoriser leurs compétences et expériences professionnelles.



3. Engagements de gouvernance et économiques

L'UNASS s'engage à éviter toute situation de corruption, et à veiller à l'application des droits fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les principes relatifs au respect de la limite d'âge légal minimal, non recours au travail forcé ou obligatoire ; non-discrimination, etc.



À cette fin, l'UNASS :

- S'interdit d'accepter une quelconque rétribution, avantage financier ou prestation en contrepartie d'un choix à effectuer dans le cadre de ses activités ;
- Requiert d'éviter les situations de conflit d'intérêt dans les relations de l'UNASS avec parties prenantes ;
- Protège les informations confidentielles et la propriété intellectuelle de ses clients, lorsque ces informations sont communiquées à l'UNASS dans le cadre de leurs produits et/ou prestations de services.

L'UNASS s'engage à sélectionner des produits et services distribués et/ou fournis par des fournisseurs respectant les conditions de travail requises par la législation française, les conventions internationales ainsi que les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail.

L'UNASS sélectionne dans la mesure du possible des produits locaux pour valoriser les circuits-courts (exemple : ramettes de papier et enveloppes, masques, gel hydroalcoolique, tenues, linge et textile).

III.



NOS ACTIONS CONCRÈTES

III. NOS ACTIONS CONCRÈTES

Les engagements de l'UNASS sur ces différents champs s'illustrent quotidiennement à travers des actions concrètes mises en place, dans la mesure du possible, au sein de ses associations territoriales.

1. Volet environnemental

a. Maîtrise de notre consommation (énergie, consommables, eau...)

- Electricité : utilisation raisonnée du chauffage et de l'éclairage ;
- Eau et café : installation de fontaines à eau reliées au réseau de distribution public, distribution de gobelets/gourdes réutilisables aux salariés, utilisation de machines à café à grains ;
- Papier : impressions paramétrées automatiquement en recto-verso et en noir et blanc, utilisation de papier recyclé ;
- Emballages : réemploi des emballages et stockage prévu à cet effet, suppression de la vaisselle jetable ;
- Gestion, valorisation et recyclage des déchets : politique « 0 poubelle » sur les espaces de bureau pour encourager le tri sélectif ;
- Politique informatique verte : sélection rigoureuse du matériel principal de travail fourni aux salariés afin de réduire les impacts environnementaux et sur la biodiversité, veiller à revaloriser le matériel fourni à ses collaborateurs, en étant soucieux de l'après-vie du matériel après son utilisation.

b. Mobilité et empreinte carbone

- Enquêtes de mobilité auprès des salariés et des bénévoles ;
- Accord sur le travail à distance pour les salariés ;
- Incitation à privilégier la mobilité douce (transports en commun, covoiturage, vélo) pour les déplacements domicile-travail et les événements organisés par l'UNASS ;
- Communication sur l'accessibilité des sites par les dispositifs de transports doux disponibles (transports en commun, covoiturage etc.) ;

- Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information sur les enjeux climatiques et travailler sur ce qui peut être fait collectivement et individuellement (ateliers de fresque du climat, etc.) ;
- Favoriser l'acquisition de véhicules à faible consommation énergétique.

c. Dématérialisation

- Dématérialisation des dossiers du formateur (plan d'accès, règlement intérieur, livret d'accueil), du stagiaire et du client (factures...) ;
- Suppression des dossiers papiers et envoi des factures aux clients par mail ;
- Développement d'outils de travail à distance et centralisation des documents sur une plateforme collaborative ;
- Incitation à la dématérialisation des adhésions et le paiement des cotisations en ligne.

2. Volet social et sociétal

a. Bien-être et qualité de vie de ses salariés et ses bénévoles

- Développement personnel (atelier de développement et de co-développement.) ;
- Organisation d'évènements inter-associations (journée famille, marché de Noël...) ;
- Parcours de formation au choix (RGPD...) ;
- Obtention de certifications, de labels et normes ;
- Activités et évènements de cohésion entre les membres de l'UNASS.

b. Diversité, handicap et inclusion

- Sensibilisation aux situations de handicap et de discrimination (conférences sur handicap, LGBTQ+, etc.) ;
- Mention explicite de la thématique LGBTQ+ dans les communications (recrutements, recherche de bénévoles etc) ;
- Soutien des initiatives ayant pour objectif de lutter contre la discrimination (partenariats, participation à des manifestations, etc) ;
- Mise en œuvre des actions destinées à prévenir et le cas échéant, à sanctionner tout propos ou attitude discriminatoire ;
- Obtention de certifications de Labels et Normes.

c. Dons, mécénat, évènements caritatifs et solidaires

- Mise à disposition des locaux à des associations solidaires ;
- Dons financiers et matériels à de grandes causes, dons de prestation pour des causes solidarité (DPS gratuit pour les enfoirés, participation au téléthon, etc) ;
- Organisation d'évènement destiné à former gratuitement les citoyens (par exemple la Caravane des Premiers Secours) ;
- Partenariats avec d'autres associations.

3. Volet gouvernance et économique

a. Développement économique local

- Politique d'achat durable et responsable avec priorité donnée aux fournisseurs locaux ;
- Développement de partenariats locaux ;
- Concurrence loyale vis-à-vis des autres organisations.

b. Transparence et prévention de corruption

- Partage des informations de la vie de l'association avec les membres ;
- Diffusion des informations de la vie de l'association à l'ensemble des parties prenantes ;
- Implication des membres dans les réflexions et prises de décision de l'association ;
- Ecarter les parties intéressées lors d'une prise de décision qui pourrait entraîner un conflit d'intérêt ;
- Rédaction de convention réglementée ;
- Mise en place de seuil pour les autorisations d'engagements de dépenses et séparation des fonctions ordonnateur/payeur.





Formation - Secourisme - Solidarité